

Communiqué de presse

La qualité de l'air des Franciliens a continué de s'améliorer en 2023, de nouveaux enjeux sanitaires et réglementaires d'ici à 2030

Airparif, association francilienne indépendante de surveillance et d'information sur la qualité de l'air, publie le bilan de la qualité de l'air en Île-de-France en 2023. Les niveaux de pollution de l'air poursuivent leur diminution du fait des politiques publiques de réduction des émissions de polluants à la source. Compte tenu de l'évolution des connaissances des effets sanitaires de cette pollution et de la réglementation pour leur prise en compte, continuer à améliorer la qualité de l'air est indispensable pour la diminution de l'impact de la pollution de l'air sur la santé dans la région et pour respecter la réglementation.

Une qualité de l'air qui s'améliore globalement, la réglementation actuelle sur le point d'être respectée

La qualité de l'air s'améliore globalement en Île-de-France depuis plus de 20 ans, du fait des politiques publiques mises en place à l'échelle européenne, nationale et locale pour faire diminuer les émissions de polluants de l'air. La concentration en particules fines (PM_{2,5}, des particules solides de moins de 2,5 micromètres dont l'inhalation augmente le risque de contracter des maladies cardiovasculaires et respiratoires, des cancers pulmonaires, de la santé cardiovasculaire et périnatale) a baissé en moyenne de 40% entre 2013 et 2023 en Île-de-France (-55% entre 2003 et 2023). La concentration en dioxyde d'azote (NO₂, un polluant gazeux nocif pour les bronches, favorisant l'apparition de l'asthme et diminuant la fonction pulmonaire), a elle aussi baissé en moyenne de 40% sur la même période (-55% entre 2003 et 2023). Ces baisses varient d'une collectivité d'Île-de-France à l'autre.

L'évolution est plus contrastée pour l'ozone de basse altitude. Les indicateurs d'impact de l'ozone sur la santé stagnent globalement en Île-de-France entre 2013 et 2023, avec des variations fortes d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques. L'ozone de basse altitude, un polluant gazeux nocif pour le système respiratoire, n'est pas émis directement dans l'air, mais se forme dans l'atmosphère par transformation chimique de plusieurs polluants gazeux sous l'effet d'un ensoleillement important et de fortes températures. Cette stagnation est due à plusieurs phénomènes antagonistes : d'un côté la baisse locale des émissions des gaz polluants à partir desquels se forme l'ozone de basse altitude, et de l'autre l'import en Île-de-France d'ozone produit depuis d'autres continents (l'ozone étant un des polluants de l'air dont la durée de vie est la plus longue dans l'atmosphère) et le réchauffement climatique, qui entraîne une augmentation des températures favorable à la formation de l'ozone. L'ozone de basse altitude a la particularité d'être également un gaz à effet de serre, l'indicateur de son impact sur le climat a quant à lui augmenté en moyenne de 10% sur les dix dernières années.

En Île-de-France, les zones présentant les plus hauts niveaux de pollution de l'air restent situées aux alentours - quelques centaines de mètres - des grands axes de circulation : boulevards parisiens, Boulevard Périphérique, autoroutes franciliennes. Globalement, les zones les plus densément peuplées, et notamment Paris et dans une moindre mesure la petite couronne, sont également les plus concernées [voir [la carte de pollution de l'air en Île-de-France](#)].

La réglementation française impose des concentrations maximales de pollution dans l'air ambiant à ne pas dépasser pour les polluants réglementés. Ces valeurs limites actuelles sont dorénavant respectées pour la plupart des polluants sur l'ensemble de l'Île-de-France, à l'exception du dioxyde d'azote. **En 2023, 5000 personnes étaient encore exposées des concentrations de dioxyde d'azote supérieur à la valeur limite réglementaire, contre 40 000 en 2022 et 1,3 million en 2017.** Le non-respect de cette valeur limite réglementaire depuis sa mise en place dans la loi, en 2008, est à l'origine des condamnations récentes de la France par le Conseil d'État et par la Cour de justice de l'Union européenne.

Respecter la nouvelle réglementation nécessite d'accroître l'amélioration de la qualité de l'air

Malgré l'amélioration conséquente de la qualité de l'air, les concentrations des polluants réglementés dépassent toujours largement les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé sur l'ensemble de l'Île-de-France. Ces seuils de référence internationale sont plus bas que les valeurs limites réglementaires françaises et européennes, et sont basés sur les connaissances scientifiques et sanitaires les plus récentes en matière d'impact des polluants de l'air sur la santé.

En lien avec ces nouvelles recommandations, dans le cadre de la [révision de la Directive sur l'air ambiant](#) un vote va se tenir au Parlement européen mercredi 24 avril, concernant la mise en place de nouvelles valeurs limites réglementaires, plus basses, à respecter d'ici à 2030 (concentrations moyennes annuelles à ne pas dépasser de 20 µg/m³ pour le dioxyde d'azote contre 40 µg/m³ actuellement, 10 µg/m³ pour les particules fines contre 25 µg/m³ actuellement) pour faire diminuer l'impact de la pollution de l'air sur la santé humaine.

En 2023, 4,5 millions d'habitants d'Île-de-France étaient exposés à des concentrations de polluants de l'air supérieures à au moins une de ces nouvelles valeurs limites réglementaires. Airparif a estimé dans l'étude [Qualité de l'air en Île-de-France : comment respecter les valeurs limites réglementaires actuelles et futures et les recommandations de l'OMS ?](#) que les politiques déjà mises en place devraient conduire à une poursuite de l'amélioration de la qualité de l'air d'ici 2030, mais en l'état, insuffisantes pour respecter ces seuils.

L'Organisme régional de santé d'Île-de-France (ORS-IDF) [a évalué](#), sur la base des données de surveillance de la qualité de l'air d'Airparif, qu'entre 2010 et 2019, la part des décès prématurés dus aux particules fines (et pour une part au dioxyde d'azote) était passée de 10 000 à 6 200 décès prématurés par an en Île-de-France, du fait du dépassement des seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé. Ces travaux montrent également que respecter les nouvelles valeurs limites réglementaires sur tout le territoire permettrait d'éviter 1 800 décès prématurés par an, soit environ un tiers de ces décès.

Selon Karine Léger, directrice générale d'Airparif « *L'amélioration de la qualité de l'air que nous constatons en Île-de-France illustre l'impact effectif de la mise en place de politiques publiques. Elles apportent des bénéfices concrets en matière de santé humaine. Et à l'heure où les COP régionales sont lancées pour accélérer l'atténuation du réchauffement climatique, elles apportent aussi un co-bénéfice en faisant aussi diminuer les émissions de gaz à effets de serre, en particulier quand elles réduisent les consommations d'énergie polluantes. Les principales activités à l'origine de ces deux grandes crises planétaires que sont le changement climatique et la pollution de l'air sont en effet souvent les mêmes* ».

➤ *Bilan de la qualité de l'air en Île-de-France – 2023. Airparif (2024)*